

Bulletin d'information

Association des opticiens du Québec

3216 boul. Taschereau, C.P. 36058 Greenfield Park, Qc J4V 2H3

site internet : www.adoqc.com adresse courriel : info@adoqc.com

À la mémoire de Monsieur Jacques Nantais, o.o.d.

Mot du président

par Luc Sauvageau, o.o.d.

La preuve a été faite que nous avons raison : en pratiquant une saine gestion, l'Ordre des opticiens a eu les moyens de ses ambitions et a pu lutter efficacement contre la pratique illégale de la profession d'opticien que ce soit dans des bureaux d'optométristes ou d'opticiens.

Jusqu'à ce jour toutes les décisions concernant les poursuites entamées par l'Ordre pour pratique illégale ont été rendues à la satisfaction des opticiens. Ces décisions indiquent de façon claire que la légalité de la pseudo-délégation d'actes dans les bureaux d'optométristes n'a toujours été qu'un mythe cautionné par l'Ordre et l'Association des optométristes. Beaucoup d'optométristes, de façon individuelle ont bien compris que la situation était devenue inacceptable et engagé dorénavant de plus en plus d'opticiens au lieu d'assistantes comme ils l'ont toujours fait antérieurement. Voilà pourquoi la modernisation de notre loi professionnelle doit nous permettre, outre *le droit pour les opticiens d'effectuer la réfraction dans le but d'émettre une ordonnance*, l'accession au droit vraiment exclusif de *poser, d'ajuster, de remplacer ou de vendre une lentille ophtalmique*.

Pensez à l'outil extraordinaire que tous ces changements peuvent apporter aux jeunes opticiens ambitieux qui rêvent de fonder leur propre entreprise. Et pensez aux courageux et courageuses qui gardent le phare en régions depuis des années. N'est-il pas temps pour eux d'atteindre enfin la lumière au bout du tunnel?

Il est important de dire aux éternels objecteurs dont la devise est *Surtout, ne faisons rien* et menés par la peur du changement que nos ambitions ne sont pas anti-optométristes ; elles sont en faveur des quelque 1460 personnes qui forment la famille des opticiennes et opticiens oeuvrant au Québec.

Opticien depuis 1977, membre de l'Association depuis 1998, président depuis trois ans, après de nombreux rêves brisés à cause de promesses non tenues par nos dirigeants, je vois enfin les perspectives d'avenir s'améliorer comme jamais pour notre profession. Comptez sur votre Association pour ne pas lâcher le morceau et faire en sorte que les opticiennes et opticiens du Québec ne soient pas seulement fiers de l'être mais aussi et surtout heureux de l'être.

Merci à notre commanditaire:



197 Riverin Chicoutimi, Qc G7H 5E8 418-545-8556 1-800-567-0756

Un peu d'histoire

par Émilie Imbeault, o.o.d.

Avec les résultats de l'élection de mai dernier à l'Ordre, je peux conclure que 67% des opticiens ont compris les différents enjeux de notre profession. Quel beau rassemblement! Plusieurs personnes ont travaillé dans ce sens et plusieurs y travaillent depuis longtemps. Votre association est très forte de tous les débats et changements qu'elle a apportés. Elle a peut-être été une tornade pour certains mais elle est la clé de l'avenir pour nous, jeunes opticiens.

Je vous démontre les enjeux pour lesquels votre association s'est battue pour vous. Certains des sujets abordés dans les bulletins publiés de 1998 à 2002 représentent ces enjeux débattus par après à l'Ordre. Ces bulletins abordaient les thèmes suivants, et je cite :

- *des déficits successifs à l'Ordre qui entraînent des hausses de cotisations accompagnées de cotisations spéciales*
- *abandon de projets sous prétexte que ce serait gâcher les relations améliorées avec les optométristes*
- *les optométristes, contents de faire exécuter notre travail par du personnel non-opticien, s'emploient à essayer de réduire notre champ de pratique en lentilles de contact*
- *l'Association des opticiens a participé au dépôt d'un mémoire à la Commission Bernier au niveau de l'Office des professions, concernant le problème des assistantes et la révision de notre champ de pratique.*
- *l'Associations des optométristes refuse le dialogue*

Votre association avait aussi fait une enquête en 2001 sur les conditions de travail des opticiens salariés au Québec. Les principaux résultats sont :

- *le salaire brut moyen est de 32 000\$ et 75% gagnent moins de 34 000\$ par année*
- *30% ont atteint le plafond salarial en 5 ans*
- *73% sont à l'emploi d'un opticien*

Je serais curieuse de refaire ce sondage. Depuis, nos conditions se sont-elles améliorées? Si je peux me permettre, en comparant mon salaire personnel, avec le taux d'inflation depuis 2001, il me manque un bon montant ! Et mon salaire va-t-il plafonner dans 5 ans!?

En appuyant mon ordre contre la pratique illégale et l'obtention de la réfraction je peux avoir plus de cartes dans mon jeu pour améliorer mes conditions. Je suis certaine que c'est le cas de plusieurs d'entre vous.

En 2010, la situation tend à s'améliorer et va jouer en notre faveur car encore aujourd'hui, des condamnations pour pratique illégale sont prononcées et M Lucien Bouchard est notre allié. Face au gouvernement, que voulez-vous que les optométristes disent (et c'est selon un sondage fait par l'Ordre) : *oui, Monsieur le Premier ministre, 86% des clients peuvent prendre possession de leurs lunettes dont 60% sans qu'il y ait d'opticien ou d'optométriste sur place et 65% de toute notre clientèle peuvent venir faire l'achat (choix et prise de mesures) dans les mêmes*

conditions. Vu que nous sommes des docteurs, on peut contourner les lois et nous n'avons pas besoin d'opticien pour vendre des lunettes dans un système que nos prédécesseurs ont bâti.

Ce qui est plus important encore, ce travail a été fait et continue d'être fait bénévolement par votre association. Je veux que tout le monde se le dise : des gens animés y travaillent afin que mon fils ou ma fille, qui veut suivre mes traces, ait une chance d'être reconnu comme véritable professionnel au même titre que mon infirmière, mon hygiéniste dentaire ou un policier.

Souvenir des Îles

par Gino Cormier, o.o.d.

Il y a de ces histoires qui me chicotent et sur lesquelles je pense qu'il est bon de revenir. Je l'avais mise de côté mais certaines âmes en vacances aux Îles cet été me l'ont remise en mémoire. Tout ce que je vais vous relater sort de la bouche même d'une enseignante en lentilles cornéennes du département d'orthèses visuelles du collège Edouard-Montpetit arrêtée me dire bonjour à mon bureau cet été.

Il s'agit de la poursuite engagée par l'Association des optométristes à propos du guide en lentilles cornéennes voté en 1999 par l'ancien conseil d'administration de l'Ordre des opticiens du Québec, donc avant la venue des administrateurs actuels.

Avant l'audition de la cause en 2006, l'Ordre des opticiens avait demandé aux enseignants d'Edouard-Montpetit de venir témoigner à titre de témoins experts, ce qu'ils ont refusé à cause d'un *devoir de réserve et de neutralité tout en ne voulant pas faire de politique* (ces mots sont exactement ceux que l'enseignante a utilisés).

L'Ordre a réussi à recruter un seul témoin qui n'a pas été considéré comme expert. Il s'agissait d'une opticienne de pratique privée qui, malgré les prétentions de l'enseignante venue me dire bonjour, a été très bien préparée et a rendu un témoignage excellent. Mais aux yeux d'un juge, un témoin régulier est moins crédible qu'un témoin expert. Force est d'admettre que le département d'optométrie de l'Université de Montréal ne possède pas les mêmes scrupules que le département d'orthèses visuelles d'Edouard-Montpetit puisqu'il a décidé d'envoyer trois de ses enseignants devant Madame la Juge lors de l'audition de cette cause.

Alors la question que j'ai posée depuis déjà plusieurs semaines à cette enseignante venue me visiter et à laquelle je n'ai pas encore eu de réponse était: *Qui a dicté ce devoir de réserve et de neutralité aux enseignants(tes) en lentilles cornéennes du département d'orthèses visuelles du collège Edouard-Montpetit? Et si personne ne l'a fait, alors est-ce un genre d'entente au niveau du sacro-saint corps professoral de ce même département?*

Mon impression est qu'ils sortent cette excuse du devoir de réserve et de neutralité quand elle leur convient selon la situation du moment. Lorsque des professeurs se présentent à la présidence de l'Ordre des opticiens (Lin Jutras en 2007 et Brigitte Robidas en 2010), ce devoir de réserve et de neutralité devient tout-à-coup beaucoup moins important et on peut faire de la politique. Cette dualité, guidée par leurs petites chicanes intestines, semble orienter leurs décisions et gestes.

La désinformation fait aussi partie de leur arsenal habituel. En effet, les enseignants d'Édouard prétendent à qui veut les entendre que nous avons perdu nos droits en lentilles cornéennes par la faute de Mme Samson. Or, ces droits n'apparaissent nulle part dans la loi actuelle des opticiens mais seront enchâssés dans notre nouvelle loi qui verra le jour sous peu.

Le résultat de la dernière élection est un signe du ras-le-bol des opticiens face à ces comportements honteux et égoïstes. En effet, en comparant les résultats obtenus en 2007 avec ceux de 2010, Brigitte Robidas n'a eu que six votes de plus (381) que Lin Jutras et Eddy Filion confondus (375) alors que la présidente sortante a obtenu 220 votes de plus (704 au lieu de 484). Je pense que la divulgation des propos de cette enseignante nous indique maintenant la pensée très généralisée du département d'orthèses visuelles d'Édouard-Montpetit et les gestes qu'il est prêt à poser face à l'avenir de notre profession et je me demande qui sera le prochain candidat issu du département à se présenter à la présidence de l'Ordre en 2013 car le proverbe le dit bien: *Jamais deux sans trois.*

Opticien-réfractionniste, oui ou non?

par Nadine Bélair, o.o.d.

De toute évidence, il y a divergence d'opinions en ce qui concerne la réfraction effectuée par un opticien(ne) au Québec. Encore faut-il être bien informé sur le sujet pour se forger une idée concise. Ces quelques mots ne sont pas pour créer une persuasion collective mais plutôt pour vous donner ma conception de la chose au meilleur de mes connaissances. Une opinion que j'ai construite à travers mes expériences, mes lectures et mes rencontres.

Pour minimiser les inquiétudes et les opposants à l'idée du projet, il est important de croire à la base que les opticiens(ne) n'élèvent pas leurs connaissances afin de remplacer une profession existante mais bien pour réussir à offrir un service de réfraction là où la main-d'œuvre est quasi-inexistante. Nous devons cesser de croire que seuls les Inuits et les pays sous-développés sont submergés par la pauvreté et l'inaccessibilité aux divers services de santé. Hé oui, il y des gens qui vivent cette situation sans être très loin de nous tous.

La problématique que vivent nos voisins de l'ouest, et je relate ici la déréglementation, est-elle vraiment reliée directement à la réfraction? Selon le « Newsletter de Society of eyecare

professionnels » d'avril 2010, le chaos engendré par la prise de décision gouvernementale repose à la base sur la problématique de la vente de lunette sur internet. Cette manœuvre inquiète chaque pallier de profession de l'industrie de l'optique.

Cette décision qualifiée de catastrophique et qui génère une frayeur incroyable ici au Québec, est selon moi, à l'origine des réfractaires à la mise en place d'opticiens(ne) réfractionnistes. Le ministre de la santé de la Colombie-Britannique a été interviewé par la radio CBC de la région et je cite quelque écrit effectué par la suite : *Le Ministre explique qu'il a dû approuver la mise en place de la déréglementation pour prévenir le géant « Coastal Contact » qui exploite internet de fuir la province car selon la cour, la province perdra alors plus de 120 emplois et des revenus de taxe d'opération allant jusqu'à 120\$ million.*

Alors, vue cette nouvelle quelle est la véritable problématique? À vous de juger!

Chaque décision sera réfléchie et aucune étape ne sera sautée. Faites confiance à l'avenir, nous avons encore amplement le temps d'éviter la dégénérescence de notre profession et nous pouvons au contraire transformer la pratique de l'optique à plusieurs niveaux pour qu'en bout de ligne la population puisse bénéficier de ces bienfaits. Demeurez informé sur le sujet pour éviter le désordre, stoppez la croyance d'une guerre de profession et surtout, transformez cette idée vers une possibilité d'avoir une pratique complémentaire.

Opticien:Une profession bloquée?!

par Jacques Roy, o.o.d.

Opticien longtemps très engagé au service de la profession que ce soit au collège Édouard-Montpetit ou à l'Ordre des opticiens, Jacques Roy sort de sa retraite pour partager avec nous sa vision de l'avenir de la profession en fonction de son passé et de son présent.

Le groupe des opticiens fête cette année ses 70 ans d'existence. Le temps est peut-être venu de faire le point sur notre profession, parce que le passé explique parfois le présent.

Notre histoire se divise en deux grandes étapes qui, comme par hasard, s'échelonnent sur le même nombre d'années soit la période d'avant 1975 correspondant à la période précédent l'avènement de la formation collégiale et celle d'après 1975.

Avant 1940, les ophtalmologistes vendaient directement, sans intermédiaire, des lunettes à leurs patients. Les lunettes étaient fabriquées dans un laboratoire par des techniciens qui, très souvent, en faisaient la livraison. Ceux-ci ont obtenu en 1940, dans un acte législatif (*An Act incorporating the Dispensing Opticians of the Province of Quebec*) le titre d'opticien d'ordonnances et le droit de vendre des lunettes (lentilles ophtalmiques) directement au public. Les ophtalmologistes ont conservé ce droit jusqu'en 1973. Le Code des professions de 1973 a confirmé les champs d'exercice des trois ordres professionnels tels qu'ils existent aujourd'hui.

Au cours de cette période de notre histoire, il y avait deux réseaux parallèles de distribution des lunettes et des lentilles cornéennes; celui du tandem «opticien-ophtalmologiste» et celui des optométristes. Pendant cette période de 35 ans, le client de l'opticien était le patient de l'ophtalmologiste. Vers le fin de cette première période, les opticiens propriétaires de leur propre bureau représentaient 90% du membership de la profession.

Tous les facteurs qui ont présidé à la naissance de l'opticien dans les années 40 ont disparu ou ont été largement modifiés. L'opticien a ses clients et le tandem «opticien-ophtalmologiste» est chose du passé; la majorité des bureaux d'opticiens ont maintenant un service d'optométrie intégré à leur pratique professionnelle.

Au début de la deuxième partie (1975 à 1980) tous les espoirs et tous les rêves étaient permis. L'objectif était clair : mettre fin à la pratique normalisée par les optométristes et prendre tout l'espace qui nous est reconnu et l'occuper à 100%. Avec la formation collégiale, l'exclusivité de la vente des lentilles ophtalmiques était à portée de main et on se donnait enfin un programme de formation qui démontrait aux décideurs et à la population que l'opticien est l'expert dans l'ajustement et la vente de lunettes et de lentilles cornéennes. Hélas! Après 35 ans, avec deux collègues qui donnent la formation, je constate que ces beaux espoirs ne sont pas sortis des murs de ces deux collègues. Il y a toujours quelques 3,000 non-opticiens qui s'improvisent opticiens dans la majorité des bureaux d'optométristes.

Il faut se rendre à l'évidence que...

1. L'entrepreneurship est au point mort. Même si actuellement plus de 1,000 diplômés des Cégeps sont inscrits au Tableau de l'Ordre des opticiens, la plupart des opticiens propriétaires ne sont pas passés par le collégial. Les chaînes d'opticiens et même celles d'optométristes sont la propriété de «holding» extérieurs aux deux professions. Les opticiens auraient dû prendre le contrôle de ces chaînes. On a encore manqué le bateau!

2. De plus en plus d'opticiens et d'opticiennes exercent leur profession dans les bureaux d'optométristes. Bien entendu, on ne peut pas être contre cette tendance, car c'est dans la logique des choses que l'ajustement et la vente des lunettes et des lentilles cornéennes soient l'œuvre d'un opticien ou d'une opticienne. Mais c'est à partir de cette tendance que l'optométrie va défendre son champ d'exercice actuel.

3. On se refuse encore à adhérer en grand nombre à notre association. Imaginez ce qu'une association d'opticiens et d'opticiennes comptant 1,000 membres avec des structures fortes orientées sur notre développement socio-économique pourrait accomplir! *On n'a pas besoin de ça!*, entend-on souvent. Pourtant, cette structure d'une association a très bien servi les optométristes. C'est un avantage considérable que nous nous sommes, malheureusement, toujours refusé.

4. La première conséquence directe du partage de la distribution des lunettes et des lentilles cornéennes avec les optométristes (Code des professions de 1973) c'est qu'aujourd'hui, 38 ans plus tard, la très grande majorité des opticiens exercent encore leur profession principalement dans les villes ayant une forte concentration de population.

5. Cette situation de chevauchement des champs d'exercices nous a donc toujours conduits dans un cul-de-sac. De fait, c'est en légitimant l'interprétation que l'optométrie a toujours donnée avec autorité à la délégation d'actes, que cette dernière a réussi à conserver le haut du pavé et d'améliorer ses parts de marché dans la vente de l'ajustement des lentilles ophtalmiques.

Peut-être qu'un jour un coup de barre va provoquer l'étincelle que le groupe des opticiens et des opticiennes a grand besoin pour prendre en mains une fois pour toute sa destinée, pour se forger une identité et surtout une légitimité. Mais on est encore loin de la coupe aux lèvres.

N.D.L.R. : En ce moment même, une certaine d'opticiens suivent assidûment le cours de formation à distance offert par l'Université Laval et portant sur l'évaluation des amétropies et des fonctions visuelles bref, sur la réfraction. En décembre prochain, 25 d'entre eux n'auront plus qu'à attendre que la loi le leur permette et ils pourront procéder eux-mêmes à la réfraction. Voilà donc de quoi qui ressemble à un début concret de prise en main de notre destinée.

Achat sur internet

Quand un client nous demande tout innocemment d'inscrire la mesure de son écart interpupillaire sur la copie de sa prescription, ça sent l'achat de lunettes par internet. Des internautes entêtés poussent même l'audace jusqu'à offrir cinquante dollars en échange de la précieuse mesure.

Nous suggérons d'ignorer ces demandes de consommateurs qui considèrent nos compétences professionnelles seulement quand ça fait leur affaire. Si vous avez déjà réfléchi à la question, n'hésitez surtout pas à nous faire parvenir de vos suggestions pour enrayer ce fléau.

Le mot de la fin

Au risque de nous répéter, plus nous serons nombreux, plus votre association sera forte. Nous avons donc absolument besoin de chacun de vous et de vos contributions volontaires pour pouvoir continuer à jouer notre rôle. N'hésitez donc pas à nous faire parvenir le formulaire ci-joint complété accompagné de votre chèque au montant de 40,00\$ (minimum demandé).

Merci à l'avance de nous aider à continuer.

Votre exécutif : Luc Sauvageau, président
Gino Cormier, vice-président
Émilie Imbeault, Pierre Roy, Patrick Santello et
Carol Saint-Laurent, administrateurs